la magistrature la garantie suprême de sa liberté et de sa justice, son inamovibilité, il ne proteste ni d'un mot ni d'un geste !

Le surlendemain, un interpellateur se présente : c'est un ami de M. Gambetta, l'un de ses satellites les plus fidèles, un séide de son gouvernement futur, M. Brisson.

Qui donc l'amène ? Qui l'inspire ? quelques journées auparavant, M. Brisson prêchait aux républicains de son groupe la patience et la douceur, la résignation ; il s'évertuait à leur prouver que leur légitime colère devait bien se garder d'aucun éclat, d'aucun mouvement ; un souffle de leur voix puissante suffirait à jeter bas le ministère vacillant, infirme, épuisé ; or, on n'avait rien à lui substituer actuellement ; il fallait donc ajourner toute interpellation... Eh bien ! aujourd'hui, 4 septembre, ce même M. Brisson paraît et vient quasi inopinément, assaillir de cette même interpellation qu'il prétendait mortelle ce même ministère qu'il prétendait avoir peur de détruire. Est-ce une perfidie? Est-ce une ingénieuse assistance? Ce jacobin au front sombre, à la mine pâle, au ton mélodramatique, n'est-il qu'un compère stylé de M. Gambetta pour fournir gratuitement aux ministres l'occasion facile d'une victoire propre à leur assurer quelques semaines d'existence ? Bien sagace, celui qui discernerait la vérité à travers cet amas de surprises et d'artifices. Quoi qu'il en soit, le débat a je ne sais quoi de pénible et de faux qui gêne ou qui trompe tout le monde. Ce ministère, il y a un pacte qui oblige la majorité à l'épargner ; et néanmoins, les reproches dont M. Brisson et M. Floquet le frappent, suffisent presque à l'anéantir, tout mitigés et mesurés qu'ils sont ; les ministres se défendent par une apologie si faible et si dérisoire, la condescendance avec laquelle ils acceptent une à une et chacun à son tour les conditions des radicaux est si plate et si humiliante que peu s'en faut qu'on les abandonne malgré soi : sans le secours de M. Devès, ils succombaient sous le dédain de la majorité même qui s'était juré de les soutenir.

On vote, et quel étonnement nouveau ! Toute l'extrême gauche et l'Union républicaine presque entière se sont abstenues : ce ministère que leurs orateurs accablaient de leurs récriminations et de leurs soupçons, elles n'ont pas voulu le condamner, elles se sont dérobées au moment de la sentence ! Du moins l'ont-elles contraint à s'abaisser à des promesses qui le discréditent et l'affaiblissent. Il survit ; mais il est visible qu'il doit ce précaire avantage moins à sa victoire qu'à une trêve et qu'on a seulement prolongé son agonie. De ce combat qui devait n'être qu'un simulacre, il n'échappe qu'à force d'avoir perdu le respect de soi-même ; il sort à la faveur d'une capitulation qui l'isole, le livre et le déshonore. C'en est fini, non seulement de la puissance qu'il n'avait déjà plus, mais du peu de dignité qu'il avait encore. Il aura péri sans blessure ; il tombera de sa propre ruine ; il ne peut plus que se décomposer...

Ceux qui ont regardé de près, pendant huit jours, cette conclusion stupéfiante et qui ont assisté a ces débats dérisoires, n'en gardent qu'un souvenir ironique : on n'avait jamais vu dans un parlement français tant de petitesse avec tant de faiblesse. De loin, au fond de nos provinces, ceux qui n'ont pas l'habitude de suivre d'un œil attentif, à travers les détails des incidents et le secret des préparatifs, les roueries et les intrigues d'une pareille politique, ceux qui n'apprennent à connaître les choses que dans leurs traits principaux et qui ne recueillent que les nouvelles capitales ; ces millions d'électeurs n'auront, certes, ni le loisir ni l'esprit subtil qui leur seraient nécessaires pour distinguer dans tout ce désordre parlementaire et républicain ce qu'il y a de menu et d'inextricable, d'étrange et de scandaleux ; M. Gambetta pourrait presque s'applaudir et le ministère se consoler : ils ont l'art de rendre incompréhensible au suffrage universel le gouvernement parlementaire de leur république. Mais il y a un fait que le gros du public aura discerné sans peine : c'est que ce ministère composé par la gauche et qui commence son règne avec la présidence de M. Jules Grévy, parmi tant de cris de joie et d'espérance, vient d'être dénoncé par la gauche comme un ministère infidèle, insuffisant, incapable, et que, si la gauche a daigné l'épargner, elle l'a néanmoins condamné. Le fausseté périlleuse de la situation où le ministère se trouve est plus que manifeste, en effet. 221 républicains seulement ont voté en sa faveur cet ordre du jour de M. Devès :

« La Chambre, après avoir entendu le cabinet dans ses déclarations, persuadé qu'il est fermement résolu à faire respecter le gouvernement de la république, confiante dans la vigueur avec laquelle il écartera des emplois publics les fonctionnaires hostiles à nos institutions, passe à l'ordre du jour. » Or, il est notoire que, sur ces 221 votants, 37, qui forment le groupe du centre gauche, désapprouvent presque tout le programme auquel il a consenti, tandis que 32 autres, qui sont des membres de l'Union républicaine, estiment qu'il concède trop peu à leurs principes et ne satisfait pas à leurs besoins : les uns l'ont sauvé par un sentiment de miséricorde ou par la crainte du pire ; les autres temporairement et par un savant calcul d'opportunité. Ceux qui ont voté contre le ministère étaient 97 ; ceux qui se sont abstenus volontairement, 199, et parmi eux 125 républicains de diverse couleur. Combien de députés suivraient donc avec constance ce ministère sans drapeau et sans cause ? A peine 150. Voilà à quel nombre s'est réduite la phalange de ces 363 qui, le premier février de cette année, à l'aurore de «l'ère nouvelle», acclamaient avec tant d'enthousiasme ce ministère maintenant si caduc !

En réalité, il y a, du côté de la droite, 165 députés que ce ministère a irrités ou effrayés comme à plaisir, et, du côté de la gauche, il y a, sous la main de M. Gambetta et sous la direction de M. Louis Blanc ou de M. Clémenceau, environ 150 députés, qui refusent à l'envi de considérer ce ministère comme celui de la « vraie république » : que ceux-là se tiennent immobiles et que ceux-ci se retirent, le ministère n'a plus de majorité où s'appuyer. Le jour donc où M. Gambetta, sous la dépendance duquel il est plus que jamais, tera le moindre signe de mécontentement, le ministère tombera de lui-même. Voilà une certitude dès ce moment sensible à tout le monde : on ne la soupçonne plus : on la constate. Et, non-seulement les amis de M. Gambetta, de M. Louis Blanc ou de M. Clémenceau, ont donné ostensiblement au ministère un premier témoignage de leur défaveur ou de leur hostilité; non-seulement ils ont commencé ce mouvement d'abandon qui le ruine d'avance. Mais prêtez l'oreille à ceux mêmes qui l'ont soutenu : le lendemain de leur vote, c'était à qui dirait le plus haut que ce ministère avait sa fin marquée, que l'on supporterait encore jusqu'en janvier, par égard pour le commerce de Paris, et qu'ensuite, à la moindre crise, on le laisserait se disloquer ou périr tout entier. Prêtez l'oreille aux confidences des ministres eux-mêmes : M. Waddington, M. Le Royer, annoncent mélancoliquement leur retraite, et presque tous les autres, un à un, affectent le même désir. Ainsi la force numérique qui protége encore ce ministère, dans la Chambre, est aussi douteuse que restreinte. Quant à la force morale, il ne la possède ni dans le Parlement ni dans le pays. Les présages se prononcent tous contre lui, et la sentence est prête...

(*à suivre*). CORRESPONDANT.

LETTRE DE PARIS

de notre Correspondant particulier)

Paris, 13 décembre

Je vous parlerai encore aujourd'hui de la dislocation ministérielle et de l'élection d'Orange pauce qu'elles continuent à défrayer les conversations de nos différents cercles.

Le monde des affaires se préoccupe surtout de l'éventualité du déplacement de MM. Waddington, Léon Say et de Freycinet. Il croit qu'en abandonnant la présidence du conseil, M. Waddington verrait diminuer son autorité comme ministre des affaires étrangères, et il ne lui paraît pas que, dans l'état actuel de nos relations extérieures, ce soit la une chose prudente. L'éventualité du passage de M. Léon Say au poste du ministre des affaires étrangères continue d'autre part à assombrir les esprits à la bourse aussi bien que dans le commerce et l'industrie. Que ce soit M. Wilson, M. Germain ou tout autre économiste de la gauche qui prenne le portefeuille des finances, il inspirera moins de confiance que le titulaire actuel de ce portefeuille, que l'on voit à l'œuvre depuis plusieurs années et auquel, en dehors de son expérience acquise, on ne saurait refuser un grand sens pratique qui rassure contre les expérimentations des utopies plus ou moins radicales.

Quant à M. de Freycinet, surnommé par M. Philippart le Trochu des chemins de fer, parce qu'il a un plan et qu'il ne fait pas de sorties, on craint que son avènement à la présidence du Conseil ne soit le règne par excellence de l'influence de M. Gambetta et par conséquent la continuation accentuée du régime d'impuissance et d'agitation gouvernementale sous lequel nous nous débattons depuis dix mois.

L'opinion publique, dans sa représentation la plus essentielle, semble donc manifestement opposée à tout changement dans le Cabinet capable de réagir sur les intérêts matériels du pays. Mais comme cette opinion n'a jamais eu voix au chapitre dans les conciliabules des gauches, il n'est pas probable qu'elle soit écoutée aujourd'hui.

C'est, du reste, dans ces conciliabules que se font, tous les matins, et se défont, tous les soirs, les combinaisons ministérielles qui paraissent destinées à passer successivement en revue toutes les personnalités quelque peu marquantes des quatre groupes. Dans ces dispositions, il est impossible que le chef de l'Etat, si tant est qu'il se refuse à tout autre changement qu'à celui de M. Leroyer, ne soit pas débordé. Chaque membre du Cabinet est, en effet, discuté dans son passé, son présent et son avenir, et il n'en est pas un qui, après cette analyse, ne soit déclaré insuffisant. M. Lepère est le dernier qui surnage encore, mais M. Tirard, M. Jules Ferry, sont considérés comme n'étant plus au niveau de la situation, aussi bien que M. Waddington, que M. Léon Say, que le général Gresley et l'amiral Jauréguiberry.

Cependant, on voudrait que M. Lepère prît un autre portefeuille que celui de l'intérieur, et cela parce qu'il n'a pas la main assez ferme et qu'il n'a pas fait le champ assez large aux solliciteurs. Quant à le placer à la justice, les deux fractions de la gauche avancée s'y opposent. Il appartient, disent-elles, au Bâtiment, puisqu'il est avocat, et qu'il a été bâtonnier du Barreau d'Auxerre, et pour supprimer l'inamovibilité de la magistrature, nous ne pouvons compter que sur un homme complètement étranger à la partie.

Avec ces idées, qui rappellent le système des impairs du citoyen Raoul Rigault, au temps de la Commune, il n'y a certainement sur les bancs de la gauche aucun membre assez radical pour être à la hauteur de la mission du futur garde des sceaux.

Naturellement, les amis de M. Gambetta assistent et prennent part à ces délibérations dont ils s'empressent de lui faire connaître les résultats. Le président de la Chambre laisse, paraît-il, tout dire devant lui, et il n'aurait jamais formulé qu'une seule objection favorable au maintien de M. Léon Say, qui a le suprême mérite, selon lui, de rester étranger à toute espèce de tripotage, et qui, sous ce rapport, lui paraît difficile à remplacer.

Du reste, ce n'est peut-être pas un mal que ces dissertations au sujet de listes ministérielles, à tout instant faites et défaites, s'il doit en résulter la constatation de l'impossibilité de remplacer ce qui existe par un équivalent. Dans tous les cas, elles sont loin de faire la clarté dans les conseils du Gouvernement et l'on comprend que M. Jules Grévy agira sagement en renvoyant après la séparation du Parlement à pourvoir aux vacances ministérielles.

Ainsi que je vous l'ai fait prévoir, le *Mot d'Ordre* ne perd pas un instant pour tomber non pas seulement sur M. Gent, mais aussi sur MM. Naquet, Poujade et Saint-Martin, les trois députés de Vaucluse, qui viennent d'envoyer une adresse aux électeurs d'Orange, afin de les engager à voter pour leur ancien représentant. « Vous vous mêlez de ce qui ne vous regarde pas, s'écrie l'organe du citoyen Humbert. Apprenez que c'est un principe absolu de la doctrine républicaine, que les mandataires du peuple doivent s'inspirer de ses volontés et non lui imposer les leurs. »

Et le *Mot d'ordre* rappelle, à l'appui de sa thèse, qu'en 1876, MM. Talandier et Guillot furent élus, le premier à Vincennes, malgré l'intervention en faveur de son concurrent de tous les membres des bureaux des gauches, le second dans l'Isère, bien qu'ayant contre lui tous les sénateurs et les députés républicains du département.

En ce qui concerne M. Madier de Montjau parti pour Orange, afin de faire une campagne oratoire en faveur de M. Gent, le *Mot d'ordre* ne lui ménage pas les vérités : « Le député de la Drôme, écrit-il, au lieu de s'ériger en grand électeur dans un département voisin, agirait peut-être plus sagement en allant expliquer à ses mandants quelles puissantes raisons ont amené l'extrême-gauche à s'abstenir dans le vote de confiance réclamé par le cabinet Waddington, et M. Madier de Montjau lui-même à voter contre la validation de Blanqui. »

Enfin, le même journal accentuant ses attaques contre M. Gent, qu'il traite de souteneur convaincu de la politique Gambettiste, de souffleté du ministère, annonce qu'il va passer au crible tous ses votes et termine par cette phrase qui fera sourire assurément plus d'un de vos lecteurs : « Nous n'avons pas besoin d'ajouter que nous ne reprendrons pas pour notre compte les accusations formulées par le *Pays* et extraites toutes vives de la *Gazette des Tribunaux*. »

Vous le voyez, je ne me trompais pas en vous écrivant hier que toutes les tropes de la langue verte allaient y passer. Et encore nous ne sommes qu'au commencement.

Les dispositions du marché financier ont été à la hausse pendant toute la semaine, et il a fallu la perspective du remplacement du ministère actuel par un cabinet dont les membres seraient partisans de la conversion de la rente et les adversaires des grandes compagnies de chemins de fer, pour qu'elles fussent troublées. Encore la baisse d'hier ne s'est-elle pas maintenue et la reprise signalée aujourd'hui indique-t-elle que la Bourse n'a pas conservé longtemps ses mauvaises impressions. Il faut d'ailleurs s'attendre à une certaine réserve dans les opérations entreprises par la spéculation, non pas seulement parce que nous sommes à la fin de l'année, où il y a moins de capitaux disponibles, mais parce que l'hiver rigoureux que nous traversons menace nos communications postales ou télégraphiques avec les autres places de l'Europe d'être interrompues d'un moment à l'autre.

D'après le dernier bilan de la Banque, le portefeuille a gagné 24,195,135 fr. Le compte courant du trésor s'est accru de 15,890,222 fr. et celui des particuliers de 190,398 fr. 05. L'encaisse a diminué de 5.848 104 fr. 28 et la circulation des billets de 20.337.345 fr. Les bénéfices de la semaine sont de 476.528 fr.

La Bourse s'est relevée aujourd'hui, de sa faiblesse d'hier ; le 5 0/0 s'est avancé a 115.25, tandis que le 3 0/0 se relevait de 81.95 à 82.20 ; l'amortissable s'est traité de 83.55 à 83.65. La première cote de Londres accuse 3/16 de réaction sur les Consolidés. La plupart de nos sociétés de crédit se traitent aux environs de leurs prix d'hier. Le 5 0/0 italien est à 81.25. Le 3 0/0 clôture à 82.15 (hausse 25 cent.) ; l'amortissable à 83.65 (hausse 15 cent.) ; le 5 0/0 à 115.25 (hausse 25 cent.)

Le Conseil des ministres qui a été tenu ce matin ne s'est point occupé du remplacement de MM. Le Royer et Goblet. Il est évident que l'on veut faire durer le régime provisoire. Tout s'est borné, dit-on, à régler les affaires courantes.

La Chambre veut aussi ajourner l'examen de la demande de poursuites contre M. Baudry-d'Asson. M. du Bodan prépare, dit-on, une proposition en ce sens. On croit qu'elle sera ratifiée.

Enfin, d'accord avec le ministre de la justice, M. Lockroy ne déposera son interpellation que lundi. Il est vrai que la discussion aura lieu immédiatement. Néanmoins le courant actuel du monde parlementaire autorise à présager une sorte d'accalmie.

Avant l'ouverture de la séance de la Chambre, les bureaux ont nommé la commission chargée d'examiner la proposition Boysset relative à la suspension de l'inamovibilité des magistrats, sous prétexte d'investiture. La commission comprend 9 membres favorables et 2 membres opposés. Les ministres députés se sont abstenus d'aller dans leurs bureaux respectifs. Voici à peu près comment les choses se sont passées.

Le 1er bureau a élu M. Manoury, favorable à la proposition Boysset, par 11 voix contre 8 à M. Tranieux et 2 à M. Javary, tous deux opposés. Le 2e bureau a élu M. Le Cherbonnier, favorable par 19 voix contre 4 à M. Varambon, partisan de la réduction des sièges, et 7 à M. Lacate, opposé à la suspension de l'inamovibilité. Le 3e bureau a élu, après deux tours de scrutin, M. Waldeck-Rousseau, par 15 voix contre 7 à M. Louis Blanc. M. Waldeck-Rousseau est d'ailleurs partisan de la proposion Boysset, comme M. Louis Blanc.

Dans le 4e bureau, M. Minard, opposé à l'inamovibilité, mais partisan d'une réorganisation prudente, a été élu par 14 voix contre 10 données à M. Bouchet, partisan de la proposition Boysset. Le 5e bureau a nommé M. Ménard-Dorian, favorable à la suspension de l'inamovibilité, par 11 voix contre 10 à M. Sarrien, qui est à peu près du même avis. Mais M. Ménard-Dorian demande en même temps une loi d'organisation judiciaire. Le 6e bureau a élu M. Noiret, favorable à la proposition, par 16 voix contre 6. Quant au 7e bureau, il a élu M. Boysset en personne, comme auteur de la proposition, à l'unanimité et sans débat.

Le 8e bureau a élu M. Franck-Chauveau, opposé à la proposition. Cela va devenir un nouveau grief des gauches contre ce malheureux centre gauche, d'autant plus que M. de Marcère n'a pas craint de continuer son opposition, dans le 9e bureau, lequel a élu M. Peulevey, favorable à la proposition, par 16 voix contre 6 à M. de Marcère. Le 10e bureau a élu M. Corentin Guyho, favorable. Enfin dans le 11e, M. Floquet, également favorable, a été nommé par 24 voix sur 26 votants.

Comme on le voit, la Chambre persiste dans sa détestable idée de toucher à notre magistrature, après avoir brisé tant d'autres choses que la France aurait dû conserver. Il n'y a plus qu'une digne qui puisse enrayer le mal : le Sénat. Espérons que la haute assemblée aura le courage de résister à cette furie désorganisatrice qui nous conduit visiblement à l'abîme.

Le gouvernement ne résiste plus en effet, aux ultra radicaux. Il va à la dérive. *La Gazette de France* nous apprend, ce soir, que le Conseil municipal de Vittel (Vosges) avait nommé comme nombre du bureau de bienfaisance M. Boulonnié et M. le Curé de Vittel « sur l'ordre du gouvernement, dit la Gazette, le préfet a refusé de ratifier ces choix et le bureau de bienfaisance n'a pu être constitué. »

L'*Estafette* annonce à son tour que le maire de la commune de Douc, canton de Rebais (Seine-et-Marne radical à tous crins, s'est opposé à ce qu'une liste de souscription dressée en faveur des indigents et qui avait déjà réuni un certain nombre de souscripteurs circulât dans ladite commune parce que le curé s'était inscrit en tête de la liste et avait pris l'initiative de cet acte charitable. Avouez que tout cela est raide.

M. Gautier, député de la Charente, vient de donner sa démission, par raison de santé. On prétend ici qu'il sera remplacé par son fils.

Bulletin Militaire

Le Comité chargé de présenter les réclamations des volontaires d'un an, éliminés par suite de l'élévation insolite du nombre de points exigés par les examens, publie l'avis suivant :

Le Comité porte à la connaissance des intéressés que la réponse à la requête présentée à Monsieur le ministre de la guerre, vient d'être notifiée à M. Morel, avocat au Conseil d'Etat par Monsieur le préfet du Nord.

Comme il fallait s'y attendre, Monsieur le ministre de la guerre refuse de faire droit à la demande des réclamants. La procédure, retardée jusqu'à ce jour par cette formalité, pourra donc suivre immédiatement son cours : le pourvoi est dès à présent déposé au Conseil d'Etat, et il y a lieu d'espérer une solution prochaine.

APPELS DES RÉSERVISTES ET DES TERRITORIAUX. — D'après une circulaire ministérielle, les deux classes de la réserve de 1871 et 1873 seront convoquées l'an prochain, au printemps pour les hommes appartenant à la cavalerie, à l'artillerie et aux trains ; à l'automne, pour les hommes appartenant aux autres troupes.

En 1880 également sera réunie, au printemps, une partie des classes de 1868 et 1869 de l'armée territoriale, savoir :

Les premiers et douzièmes bataillons des régiments d'infanterie à numéros pairs;

Les troisièmes bataillons des régiments d'infanterie à numéros impairs ;

Les dépôts et les pelotons hors rang de ces mêmes régiments, suivants qu'ils se mobilisent au même endroit que les 1er, 2e, ou 3e bataillons.

41 escadrons de cavalerie à numéros pairs ;

Les compagnies du génie et des trains à numéros pairs, ainsi que les dépôts ;

Les hommes de la classe de 1868, inscrits sur les contrôles des sections d'administration et de la gendarmerie.

L'appel des artilleurs n'est point encore arrêté, mais il se fera de telle façon que toutes les batteries qui se mobilisent à un même endroit soient réunies en 1880 ou en 1881.

Les hommes des classes de 1868 et de 1869, non convoqués en 1880, le seront en 1881.

Le ministre de la guerre vient d'informer son collègue de l'intérieur, des dispositions qu'il vient de prendre pour qu'à l'avenir les chefs de corps et ceux des légions de gendarmerie donnent avis aux préfets des nominations et des changements de résidence concernant le personnel des officiers de gendarmerie dans la circonscription de leur département. Le ministre de l'intérieur a immédiatement porté cette communication à la connaissance des préfets par une circulaire.

ROUBAIX-TOURCOING

et le Nord de la France

Le Maire de la ville de Roubaix fait connaître au public qu'en vue d'atténuer les misères actuelles le Conseil municipal a décidé que les objets de literie sur lesquels des prêts de 25 fr. et au-dessous ont été effectués par le Mont-de-Piété seraient retirés par la ville pour être restitués aux interessés.

En conséquence de cette décision, les personnes habitant Roubaix qui sont en possession de reconnaissances du Mont-de-Piété concernant les objets sus-indiqués, sont invitées à se présenter au Secrétariat de la Mairie à partir de lundi prochain 15 décembre courant, de 9 heures du matin à midi et de 2 heures à 4 heures du soir, munis de ces reconnaissances pour opérer le dégagement immédiat desdits objets.

Hôtel-de-Ville de Roubaix le 13 décembre 1879.

Le Maire,
CH. DAUDET.

Un premier secours de 43,500 francs sur le crédit de 5 millions voté par les Chambres pour venir en aide aux malheureux éprouvés par la rigueur de la saison vient d'être mis à la disposition de M. le préfet du Nord.

Ces secours seront répartis par M. le Préfet sur l'avis d'une commission composée de :

MM. Demeunynck, Joest de Metershof, Van der Straeten, comte d'Hespel, Mention Sirot, Legrand de Le celles, Macarez, Duponchel, conseillers généraux. MM. Durieux, Bouilliez, Vallois, Bernard, Millet-Bricourt, Scribe, Carlier, conseillers d'arrondissement.

Par arrêtés en date du 12 décembre, sont nommés :

Receveur buraliste à Tourcoing, M. Nicolas Poignet ; commis principal à Denain, M. Ducommun ; commis à Saint-Aubert, M. Savoye ; commis à Cappel, M. Heitz ; commis à Valenciennes, M. Begorne ; commis à Halluin, M. Dallies ; commis à Bailleul, M. Martin.

Le jury d'expropriation pour les forts de Sainghin-en-Mélantois et de Prémesques se réunira le 22 de ce mois. Pour ce dernier fort, les affaires sont peu nombreuses, les propriétaires ayant traité à l'amiable avec l'autorité militaire lors des offres provisoires préalables à la prise de possession des terrains. En effet, on n'en compte que quatre, bien que l'expropriation porte sur une superficie de dix hectares.

Le fort de Sainghin, d'une étendue également de dix hectares, comprend 36 affaires. On voit que de ce côté les propriétaires se sont montrés moins coulants, bien que les offres aient été établies sur les mêmes bases.

Les opérations relatives aux autres forts sont terminées depuis l'année dernière.

Par décret en date du 15 décembre, sont nommés :

Juge de paix du canton de Soire-le-Château, M. Declémy, suppléant actuel, en remplacement de M. Charlier, qui a été nommé juge de paix à Maubeuge.

Suppléant du juge de paix du canton de Clary, M. Vatin, maire, en remplacement de M. Decupère, démissionnaire.

Suppléant du juge de paix du canton de Bertincourt, M. Derguesse, en remplacement de M. Coulon, non acceptant.

Ainsi que nous l'avons annoncé, la conférence faite annuellement à la Société Industrielle à l'occasion de la distribution des récompenses sera donnée cette année par M. Edouard Grimaux, le célèbre professeur de la Faculté de Paris, qui a obtenu, il y a deux ans; l'un des grands prix de l'Académie des Sciences, au sujet de ces recherches sur la série unique. M. Grimaux a pris pour sujet de conférence les Phénomènes Chimiques qui produisent la chaleur et la lumière, il parlera donc de la « combustion et de la respiration ». On nous annonce pour cette conférence des expériences très-curieuses sur la nature des flammes, leurs vibrations diverses, leur intensité, etc., pour lesquelles une partie du matériel unique de la Faculté de Paris, sera mise à la disposition de la Société.

AFFAIRE DE KOKELBERG. — La première Chambre du tribunal civil de Lille a rendu hier matin un jugement par lequel elle a attribué à M. Ruffelet, représentant commis par justice des obligataires de Kokelberg, une somme de 150,000 francs, prix d'un terrain de la Compagnie vendu par le curateur de la faillite.

Le curateur, M. Hanssens, demandait que cette somme soit touchée par lui, malgré le jugement de référé, confirmé sur appel, qui a nommé M. Ruffelet représentant des obligataires, à l'exclusion de tous autres — mais le tribunal a fait bonne justice de sa prétention, et l'en a débouté.

Le titre de M. Ruffelet n'étant que provisoire, cette somme sera déposée, pour les obligataires, à la Caisse des dépôts et consignations. Elle leur sera répartie dès que le tribunal aura rendu définitif le titre de M. Ruffelet ou nommé aux obligataires un autre représentant.

La semaine prochaine, la seconde chambre du tribunal aura à statuer sur l'attribution d'une autre somme de 400,000 francs environ, revenant aussi aux obligataires. M. Hanssens demande encore à la toucher, au lieu et place de M. Ruffelet.

Quand nous serons à dix, nous ferons une croix... (*Vraie France*).

Hier matin, le *Petit Nord* annonçait, sans indication d'âge, l'*enterrement civil* de M. Gustave Malfait, de Lille. Or, veut-on savoir quel était ce libre-penseur endurci, des funérailles duquel toute cérémonie religieuse était bannie? C'était un jeune enfant âgé de *trois* ans, le fils de Mlle Malfait de la rue Montury, à Lille, que sa mère avait retrouvé, en rentrant chez elle, jeudi dernier, étendu sur le sol, entièrement carbonisé.

Un libre-penseur de *trois* ans ! Le fait, par sa rareté, méritait d'être signalé.

Une soirée récréative aura lieu dimanche 14 et lundi 15 décembre, au cercle catholique de Notre-Dame. En voici le programme :

Première partie : Chœur des Druides, Société Chorale ; *La Rose de Jericho*, romance, MM. G. Franchomme ; *Je suis enrhumé du cerveau*, chansonnette, L. Lerouge ; *L'Hirondelle de l'Espérance*, romance, A. Devos ; *Le Nuage et l'Enfant*, romance, A. Bouvarlet ; Fantaisie pour saxophone, F. Peers ; *Kenilworth*, duo, M. Lambourne et G. Gosling ; *Le vieux boucher*, chansonnette, ***

Deuxième partie : Ouverture de Tancrède, Symphonie ; FRANÇOIS CARRARE, drame en 3 actes : Galeas Visconti, duc de Milan, MM. G. Franchomme ; François Carrare, B. Lerouge ; Uberto, gouverneur du palais, L. Marchand ; Ulric de Ratisbonne, astrologue, L. Lerouge ; Malatesta, chef des Condottieri, E. Planquart ; Giacomo, intendant de Galeas, F. Deboosere ; Giovanni, fils de Galeas, A. Decasmackère ; Angelo, fils de Carrare, F. Peers ; Archers, Condottieris, etc. ; *Une foire Normande*, chansonnette, L. Lerouge.

Soixante-cinq affaires composaient le rôle de la dernière audience tenue par le tribunal de simple police de Roubaix. Voici le résumé des peines prononcées : dix-neuf jours de prison et cent quatre-vingt-treize francs d'amende ; quinze procès ont été remis à huitaine. Il y a eu un acquittement.

La commune de Wasquehal est le théâtre sur lequel les rôdeurs accomplissent de préférence leurs exploits, après les nombreux vols que nous avons signalés ces jours derniers, en voici un autre, fort préjudiciable à un honnête ouvrier, nommé Gustave Wattrelos. En rentant chez lui, avant-hier, cet homme a remarqué que sa garde-robe avait été fouillée. Il en a fait l'inventaire et a constaté qu'on lui avait enlevé un habillement complet en drap noir, une paire de bottes, des robes et un waterproof, soit une perte sèche de 150 fr. Une plainte a été déposée.

Déjà six fois condamné, par le tribunal correctionnel de Lille pour vol et infraction à un arrêté d'expulsion prononcé contre lui le 19 septembre 1873, Pierre Dewinne, cordonnier, au Mont-à-Leux, n'en est pas moins venu se promener, hier, à Roubaix. « *I voulovoir un ami* » a-t-il dit à l'agent qui l'arrêtait. Voulant voir un ami. Dewinne n'a réussi qu'à revoir la prison. Il sera dirigé sur Lille, demain matin.

Samedi, vers midi, un individu de Roubaix arrivait à la gare avec une malle de grande dimensisn. Il devait prendre le train de Béthune. Deux douaniers de la gare qui ont, paraît-il, l'odorat très-sensible, crurent sentir une odeur de tabac de Moravie sortir de la malle. Apercevant près d'eux un individu qui ne semblait pas à l'aise, ils lui demandèrent si cette malle lui appartenait. Sur sa réponse affirmative, ils le prièrent de le suivre au bureau. On visita la malle. Elle contenait 30 kil. de tabac à destination de Marquilles. Tout a été saisi.

Le jeune Rivaux, âgé de 16 ans, a comparu devant le tribunal correctionnel de Lille, sous l'inculpation de blessures envers M. J. Boot ayant voulu lui faire quelques observations sur son ouvrage, Rivaux se retourna et lui porta un coup de couteau dont il se sert à son métier.

Plainte fut déposée et le tribunal l'a condamnée de ce chef à quatre mois de prison

Hier matin, vers sept heures et demie, le sieur Eugène Debuche, âgé de 44 ans, homme de peine à l'usine de Fives, a eu par suite d'un faux mouvement, le pied, gauche broyé entre le plateau d'une machine et un métier. Il a été transporté à l'hôpital Saint-Sauveur, après avoir reçu les premiers soins de M. Deblonde.

La blessure présente une certaine gravité. L'amputation des doigts broyés a dû être faite.

— SAINT-OMER. — On écrit de Paris.

« Jeudi ont eu lieu à l'église Saint-Thomas d'Aquin, les obsèques de Mme la douairaire Amédée Le Sergeant de Monnecove, née du Bosquiel.

» Une foule nombreuse était venue, malgré le froid, rendre hommage à cette femme de bien, dont toute la vie était consacrée aux bonnes œuvres.

» Après l'absoute, le corps a été déposé dans les caveaux de l'église jusqu'à ce qu'il puisse être transporté à Saint-Omer, au milieu de cette population, témoin de toutes les vertus de Mme de Monnecove, et qui n'oubliera jamais les bienfaits qu'elle n'a cessé de répandre autour d'elle. »

— RENTY. — Encore un malheureux mort de froid. Mardi vers quatre heures du soir on a trouvé à quelques centaines de mètres d'une ferme de Renty le corps du nommé Payen Gustave, âgé de 44 ans, cantonnier à Renty, demeurant au hameau du Corroy.

— AGNICOURT. — Un incendie considérable a détruit dans la nuit du 4 au 5 décembre la ferme de M. Virgile Watteau, cultivateur au hameau de Moranzy, commune d'Agnicourt. 13 bœufs, 3 taureaux, 4 vaches, 2 génisses, 2 poulains, 650 moutons sont devenus la proie des flammes.

Les pertes s'élèvent à 55,000 fr. On ignore les causes de ce sinistre.

— AULNOYE. — Une collision entre deux trains s'est produite, avant-hier, à 2 kilomètres environ de la gare d'Aulnoye.

Deux trains, l'un de marchandises, venant de Tergnier, le second, de voyageurs, étaient parti de Landrecies, à 8 heures du soir, se dirigeant vers la Belgique.

Ce dernier était en retard d'un quart d'heure sur l'autre.

Soit que le train de voyageurs ait trop accéléré sa marche, soit qu'il n'ait pas aperçu les signaux, toujours est-il que sur le pont de la Sambre, le train de voyageurs a tamponné le train de marchandises.

Le choc a été des plus violents. Quinze wagons sur trente-quatre du train de voyageurs ont déraillé. Deux wagons du train de marchandises ont été broyés.

Aucun voyageur, nous assure-t-on, n'a été blessé, grâce au déraillement des wagons qui a amené l'arrêt presque instantané, mais le graisseur a été si gravement blessé que ses jours sont en danger.

Le train de voyageurs était remorqué par deux machines par suite de l'abondance des neiges. La première a été fort avariée.

On procède a une enquête sur cet accident.

— PETITE-SYNTHE. — Un accident qui pouvait avoir des suites graves a eu lieu jeudi, sur le canal de Petite-Synthe, en face de la filature Kid. Neuf femmes s'amusaient à jouer, à sauter sur la glace assez épaisse à cet endroit. Un peu plus loin, des ouvriers étaient occupés à casser la glace pour les besoins du travail. Tout a coup, un cri se fait entendre et voilà que les neuf femmes disparaissent dans la glace ; on a été assez heureux pour les retirer toutes saines et sauves ; elles en ont été quittes pour un bain froid.

ARMENTIERES. — Un accident s'est produit, mercredi soir, dans l'usine à gaz de cette ville.

Par suite de la congélation des tuyaux, le plus fort gazomètre cubant 3,600 mètres, s'est brisé en plusieurs endroits. Il en est résulté dans les fabriques desservies par l'usine au gaz, un défaut à peu près complet d'éclairage, qui a déterminé la suppression d'une heure de travail.

SAINT-OMER. — Dans la nuit du 13 courant, vers une heure trois quarts, un incendie a éclaté dans la meunerie de MM. Debast frères, brasseurs et meuniers, demeurant faubourg du Haut-Pont, 36.

Les bâtiments, les objets qu'ils contenaient ont été brûlés, y compris, deux voitures, des harnais, du houblon, un cheval, etc. Les pertes occasionnées par ce sinistre, sont évaluées à la somme de 40,000 francs, assurée à la Compagnie la *Nationale*, pour la somme de 107,000 francs.

État-civil de Tourcoing

DÉCLARATIONS DE NAISSANCES DU 12 décembre. — Maria Lecomte, rue de la Latte. — Marie Cauliez, Place des Nonnes.

DÉCLARATIONS DE DÉCÈS DU 12 décembre. — Désiré Huygevelde, 45 ans, tailleur, époux de de Henriette Deladoère, rue de Menin. — Jean-François Verspaille, 1 mois Pont-Rouge.

Convois funèbres & Obits

Les amis et connaissances de la famille DUFOREST-HENNEQUIN, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Edmond-Paul DUFOREST, décédé à Roubaix, le 13 décembre 1879, à l'âge de 14 mois et 8 jours, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu, et de bien vouloir assister aux CONVOI et SALUT D'ANGE, qui auront lieu le lundi 15 dudit mois, à 2 heures 1/2, en l'église Notre-Dame. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue du Grand-Chemin, n° 72.

Un OBIT SOLENNEL ANNIVERSAIRE sera célébré en l'église paroissiale de Sainte-Elisabeth, à Roubaix, le lundi 15 décembre 1879, à 9 heures 1/2, pour le repos de l'âme de Dame Appoline DESMARESCAUX, épouse de Monsieur François Lemaire, décédée à Roubaix, le 8 décembre 1878, dans sa 71e année. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un OBIT SOLENNEL DU MOIS sera célébré en l'église paroissiale de Saint-Martin, à Roubaix, le lundi 15 décembre 1879, à neuf heures et demie, pour le repos de l'âme de Monsieur Adolphe RAUX, décédé à Roubaix, le 16 octobre 1879, à l'âge de 25 ans. — Les personnes, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un OBIT SOLENNEL ANNIVERSAIRE sera célébré en l'église paroissiale de St-Sépulcre, à Roubaix, le lundi 15 décembre 1879, à dix heures, pour le repos de l'âme de Monsieur François-Henri-Joseph TIBERGHIEN, Marguillier du Saint-Sépulcre, décédée à Roubaix, le 3 décembre 1878, dans sa 46e année. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Belgique

— L'affaire de la rue Jérusalem, à Bruxelles, dont nous avons entret